

GUIDE TECHNIQUE

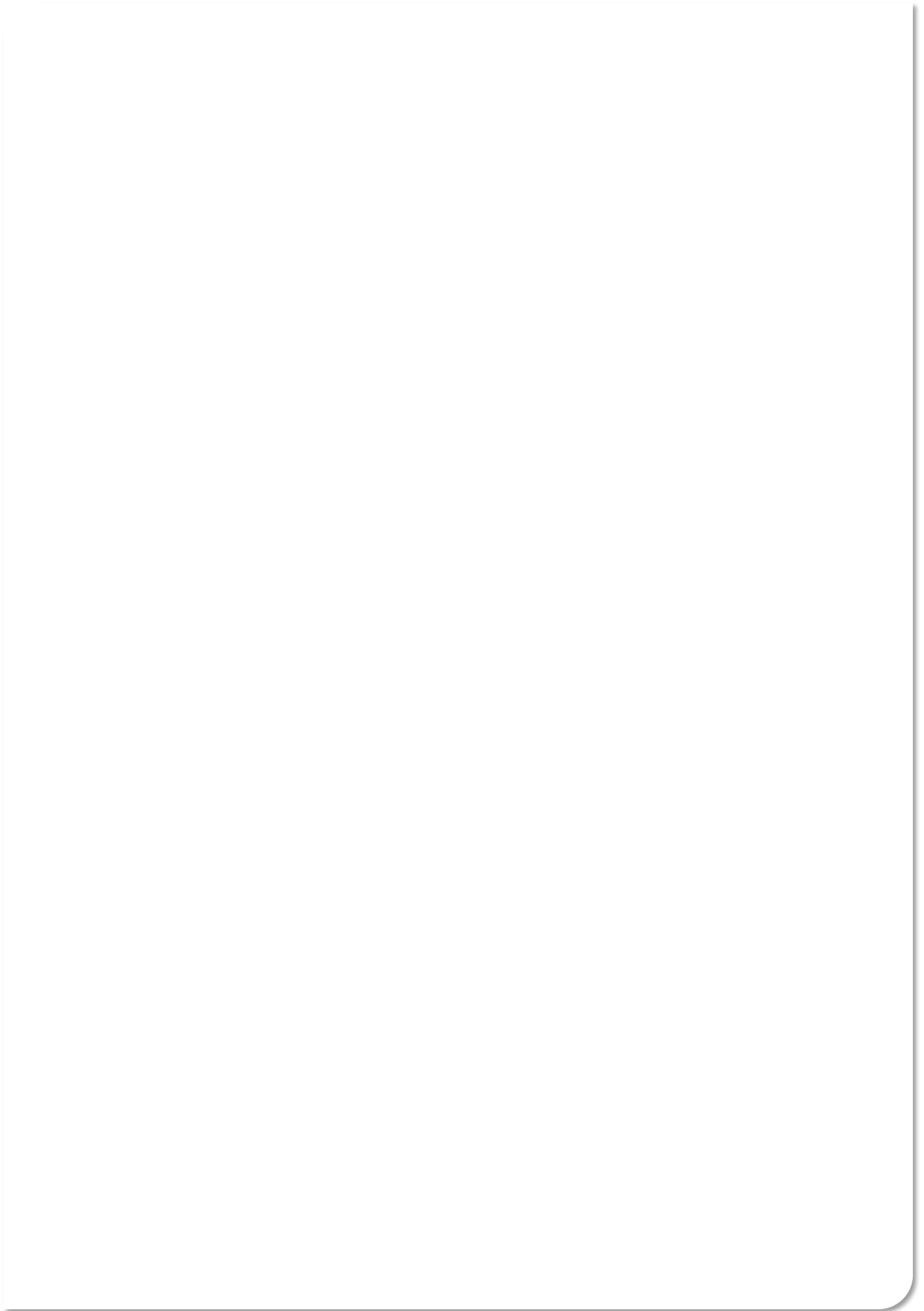


Grand Prix International Cycliste
SBERGUES
PAS . de . CALAIS



UCI  **EUROPE
TOUR**





La création.

Le grand prix cycliste d'Isbergues est créé en 1945, par le secrétaire général de la mairie avec l'aide de quelques commerçants pour donner une animation supplémentaire à l'occasion du raccroc de la ducasse du Pont-à-Balques. Devant le succès populaire rencontré, il est décidé de l'organiser tous les ans le 2^e lundi de septembre jusqu'en 1954, où il prend sa place définitive au calendrier le 38^e dimanche de l'année. Il devient officiel en 1947 avec l'appui technique du Vélo Club de Lillers, club affilié à la FFC, puis de l'US Saint-Omer en 1948 et 1949. 1950 marque un virage important : le Club Cycliste Isbergues Molinghem est créé quelques mois plus tôt, et devient l'organisateur jusqu'en 1988 où l'Association pour l'Organisation du GPI voit le jour et prend la relève.

Appelé Grand Prix des commerçants du Pont-à-Balques les 2 premières années, puis successivement Grand Prix de la ville d'Isbergues, Grand Prix cycliste international d'Isbergues, il devient en 2006 le Grand Prix international d'Isbergues-Pas-de-Calais. Les premières éditions sont disputées par des coureurs amateurs et indépendants. En 1949, placé sous l'égide de la FFC, il est ouvert à toutes les catégories en individuel y compris professionnelles. C'est en 1962 que seuls les groupes sportifs sont autorisés à participer, l'épreuve étant devenue qualificative pour le championnat de France. En 1982, la course devient open et les sélections nationales amateurs sont autorisées à participer et ce jusqu'en 1992 et la création de la Coupe de France.

Après 71 années sans aucune interruption, le Grand Prix d'Isbergues est organisé par des groupes de bénévoles, une quinzaine au départ, 70 actuellement, avec également une municipalité très impliquée depuis l'origine. Parmi les élus, le GPI doit beaucoup aux maires, Roland HUGUET, député et Président du conseil général du Pas-de-Calais, et Jacques NAPIERAJ, maire d'Isbergues depuis 1998. A la tête de cette grande organisation se sont succédés 5 présidents : Paul DUCROCQ, Président fondateur de 1945 à 1955, Maurice LABRE de 1956 à 1980, membre du GPI jusqu'en 2005 à 89 ans, Guy DEMBREVILLE de 1981 à 1986, Guy MOLLET de 1987 à 2000, Guy-Michel DUPONT de 2001 à 2014 et Jean-Claude WILLEMS depuis 2015. Parmi les organisateurs actuels, nombreux sont les adhérents qui compte plus de 20 ans de présence, comme Robert HELLEBOID, membre depuis 1957.

La participation.

Dès 1945, le Grand Prix d'Isbergues connaît un grand succès populaire. C'est une véritable aventure humaine, qui séduit le public, les commerçants, heureux de profiter de cette occasion sportive pour soigner leur publicité, et bien entendu les meilleurs coureurs. Parmi eux, citons le premier vainqueur : Louis DEPRez, le voisin de Norrent-Fontes et ces 5 participations au Tour de France, lauréat de Paris-Arras, Paris-Valenciennes et des 4 jours de Dunkerque. Deux coureurs locaux ont contribué au succès populaire de l'épreuve : Eugène DUPUIS, vainqueur de 1946 à 1948, et également du Grand Prix de Fourmies en 1949, et son ami et complice Gustave IMBERT, 2^e du GPI en 1946 alors qu'il est le dauphin de Louison BOBET au Championnat de France la même année. Citons également César MARCELLAK, le Champion de France 1948, qui s'impose au GPI en 1952. Au fil des années, la participation devient internationale. Parmi les Champions du monde, on retrouve au palmarès du GPI Jean STABLINSKI, vainqueur en 1966, Jan JANSSEN en 1969 et Joop ZOETELMEK en 1975 et 1977, mais aussi Jean JOURDEN en 1970, Champion du monde amateur, et José BEYAERT, en 1950, Champion Olympique. Le palmarès est complété par de nombreux vainqueurs de classique et quelques doubles vainqueurs comme Peter VAN PETEGHEM, Cédric VASSEUR, l'enfant du pays licencié au CCIM, ou Arnaud DEMARE.

En 2015, après la victoire de Nacer BOUHANI, le classement par nation place la Belgique en tête avec 25 victoires devant la France, 24, et les Pays-Bas, 7, et 12 nationalités différentes apparaissent au palmarès.

Le parcours.

L'évolution de l'itinéraire à travers le temps est d'abord marqué par les changements de distance : de 120 km jusqu'en 1951, elle passe à 180 km pour augmenter progressivement jusqu'à 215 km de 1955 à 1958. 240 km en 1959, la distance maximale est atteinte en 1979 à 247 km. La réglementation de l'Union Cycliste Internationale pour les courses d'un jour ramène raisonnablement la distance à 210 km dès 1982, puis à 200 km à partir de l'an 2000.

Hormis cette progression du kilométrage, le type même du parcours évolue. En 1945 et 1946, il est composé de 12 tours sur un circuit à l'intérieur de la commune. A partir de 1947, il se dispute sur un parcours de 30 km, à couvrir 4 fois par Aire/Lys, Norrent-Fontes, Lillers et Ham-en-Artois. C'est en 1952 qu'apparaît pour la première fois une boucle des mines par Bruay, Noeux-les-mines et Béthune, puis, en 1956, une boucle des monts par Estrée-Blanche et les collines d'Artois aux alentours. A partir de 1974, les côtes de Reclinghem puis Fauquembergue viennent durcir la course, avec une orientation à mi-chemin entre l'Audomarois et les 7 vallées. En 1982, avec la réduction du kilométrage, la boucle des mines est partiellement supprimée et incorporée dans la boucle des monts. L'année 1999 voit l'itinéraire s'orienter vers le Ternois, faisant de Anvin et ses nombreuses côtes alentours la plaque tournante du circuit et faisant disparaître la côte de Reclinghem.

Les circuits des dernières éditions restent sensiblement les mêmes, avec environs 8 passages à Isbergues sur la ligne d'arrivée.

Le palmarès

1945 Louis DEPRez
 1946 Eugène DUPUIS
 1947 Eugène DUPUIS
 1948 Eugène DUPUIS
 1949 Paul DELERUE
 1950 José BEYAERT
 1951 Henri DUHAMEL
 1952 César MARCELAK
 1953 Paul TAELEDEMAN
 1954 Joseph PLANCKAERT
 1955 Alfred KAIN
 1956 Seamus ELLIOT
 1957 Willy TRUYE
 1958 Maurice MEULEMAN
 1959 Jean-Claude ANNAERT
 1960 Joseph SCHILS
 1961 Johann DE HAAN
 1962 Laurent CHRISTIAENS
 1963 Clément ROMAN
 1964 Frans MELCKENBEECK
 1965 Willy BOCKLANT
 1966 Jean STABLINSKY
 1967 Paul INT'VEN
 1968 Willy INT'VEN
 1969 Jan JANSSEN
 1970 Jean JOURDEN
 1971 Daniel VAN RIJCKEGHEM
 1972 Marc DEMEYER
 1973 Roger ROSIERS
 1974 Bernard BOURREAU
 1975 Joop ZOETEMELK
 1976 Yvon BERTIN
 1977 Joop ZOETEMELK
 1978 Daniel GISIGER

1979 Serge PERIN	1992 Phil ANDERSON	2005 Niko EECKHOUT
1980 Etienne DE WILDE	1993 Jann KIRSIPUU	2006 Cédric VASSEUR
1981 André CHALMEL	1994 Wilfried NELISSEN	2007 Martin ELMIGER
1982 Sven-Ake NILSSON	1995 Jann CORVERS	2008 William BONNET
1983 Sean KELLY	1996 Mario AERTS	2009 Benoît VAUGRENARD
1984 Kim ANDERSEN	1997 Magnus BACKSTEDT	2010 Aleksey SARAMOTINS
1985 Adri VAN DER POEL	1998 Stéphane CUEFF	2011 Aaen Janus JORGENSEN
1986 Teun VAN VLIET	1999 Lauri AUS	2012 John DEGENKOLB
1987 Alan PEIPER	2000 Peter VAN PETEGEM	2013 Arnaud DEMARE
1988 Jann GOESSENS	2001 Peter VAN PETEGEM	2014 Arnaud DEMARE
1989 Sammie MOREELS	2002 Cédric VASSEUR	2015 Nacer BOUHANNI
1990 Frédéric MONCASSIN	2003 Jans KOERTS	2016 Kristoffer HALVORSEN
1991 Jacky DURAND	2004 Ludovic CAPELLE	2017 Benoit COSNEFROY

ORGANISATION

Les Présidents d'honneur	: Roland HUGUET, Jacques NAPIERAJ, Robert HELLEBOID et Guy-Michel DUPONT.
Président de l'organisation	: Jean-Claude WILLEMS.
Vice-Présidents	: Sébastien VANDAËLE, Eric MALINGUE, Francis POUILLE.
Trésorière	: Pauline GALLOIS, adjoint : Daniel IZING.
Secrétaire	: Isabelle VANDAËLE, adjoints : Olivier MOLON et Thibault DEPRIESTER.

Circuit et sécurité	: Thibault DEPRIESTER.
Responsable signaleurs	: Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues).
Responsable fléchage	: Jacques DUPLOUY, adjoint : Claude DA SILVA.
Sonorisation et liaison radio	: Serge VINCENT.
Invités et véhicules	: Olivier MOLON, assisté de Philippe OURDOUILLIE et Thomas HENRON.
Responsable permanence	: Isabelle VANDAËLE assistée de Karine CAMPAGNE.
Coordination contrôle médical	: José LHERBIEZ.
Coordination protocole	: Pauline GALLOIS.
Assistance liaison infos course	: Maxime PLANQUE.
Relation presse	: Jean-Marc HECQUET, assisté de Maïté CORRIETTE.
Accueils invités	: Isabelle VANDAËLE assistée de Amandine JOSEPH.
Accueils officiels course	: Guy-Michel DUPONT assisté de Geneviève DUPONT.
Responsable restauration	: Micheline DAUTRICHE, assistée de Josée DUPONT.
Coordination assurances	: Matthieu DEVAUX.
Responsable logistique salles et ligne d'arrivée	: David BEZILLE assisté de Robert DUPONT.
Coordination villages départ et arrivée	: Francis POUILLE, assisté de Michel MOLLET.
Responsable caravane publicitaire	: Kevin DANEL.

Les membres permanents du comité d'organisation :

Marcel BESSARD, Jean-François BOURRAT, Jean-Claude BREUSE, Jean-Louis CAPELLE, Monique DAMBRUNE, Virginie DAMBRUNE, Didier DELBARRE, Sophie DENDRAEL, Thomas DEQUENNE, Roger DERUSME, Claudie FARDEL, Christiane HELLEBOID, Muriel HELLEBOID, Monique IZING, Antoine LAIR, Bernard LAIR, Emile LECOCQ, Yvonne LEGRAND, Patricia LELONG, Maryse Leturgie, Danielle MENU, Gérard MENU, Marie-Paule MOLLET, Emmanuelle MOLON, , Richard PONCHEL, André SAVARY, Hélène SCOTTE, Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Jean-Yves WILLEMS, Monique WILLEMS.

OFFICIELS

Le Président du jury	: Elita GRASINA.
Les Commissaires UCI	: Laurent IDELOT et Gabriel BERTHELOT.
Les Commissaires UCI	: Patrice TEFFAINE et Bénédicte DUFOUR. (motos)
Juge à l'arrivée	: Thierry SALOMEZ.
Commissaire voiture balai	: Raymond MILLOIS.
Délégué LNC	: Arnaud PLATEL.
Info radio course	: Stéphanie POUCHELLE.

Président de l'organisation	: Jean-Claude WILLEMS.
Directeur de course	: Joël HUYSMAN.
Directeur général	: Olivier MOLON.
Directeur général adjoint	: Thibault DEPRIESTER.

Régulateurs	: David BEZILLE.	
Ardoisier	: Jérôme MORTREUX.	Prix spéciaux : Antoine COULOMBEL.
Sécurité course	: M.S.O. Evènementiel.	Escorte officielle : EDSR du Pas-de-Calais.
Equipe médicale	: D ^r Michel NYCZ, assisté de Mathieu DENDRAËL et Philippe LECLERC.	
Equipe médicale	: D ^r Hervé PROUVOYEUR, assisté de Raphaël FOURNIER.	
Ambulances	: Ambulances LOURME.	
Moto médicale	: Arnaud GARACHE.	
Dépannage neutre	: Assistance Sport Media.	Radio course : MOTOCOM.
Photo finish	: MATSPORT.	
Speakers officiels	: Daniel MANGEAS et Michel GELIZE.	Info public : Eric MALINGUE.

REGLEMENT PARTICULIER

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

ARTICLE 01 ORGANISATION.

La 72^{ème} édition du Grand Prix d'ISBERGUES-Pas-de-Calais est organisée par l'association pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 23 septembre 2018.

ARTICLE 02 TYPE D'EPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.1. Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3 aux 25 premiers coureurs classés pour le classement UCI Continental Hommes Elite et Moins de 23 ans.

ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : 1^{ère} division (UCI Pros Teams) (dans la limite de 50%), 2^{ème} division (Continentales Professionnelles UCI, 3^{ème} division (Continentales UCI et Nationales).

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipes est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

ARTICLE 04 PERMANENCE.

La permanence de départ se tient le samedi 22 septembre de 18h à 20h, ainsi que le dimanche 23 septembre de 8h à 10h à la salle APERAM, rue de Pologne à Isbergues.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la salle APERAM, rue de Pologne, de 18h00 à 19h45 le samedi 22 septembre 2018.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 20h15 le samedi 22 septembre et aura lieu à la salle APERAM rue de Pologne à Isbergues.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 23 septembre de 16h à 19h à la salle APERAM, rue de Pologne à Isbergues.

ARTICLE 05 RADIO-TOUR.

Les informations course seront émises sur la fréquence de 157.4875 MHz.

ARTICLE 06 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Media. Le service est assuré au moyen de 3 voitures et 1 moto.

ARTICLE 07 DEPART.

Les concurrents doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Une liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera communiquée la veille au directeur sportif de chaque équipe.

ARTICLE 08 DELAIS D'ARRIVEE.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

ARTICLE 09 PRIX.

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 14.520€ répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class. 1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	
Prix €	5785	2895	1445	715	580

Class. 6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	
Prix €	435	435	290	290	150

Class. 11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	
Prix €	150	150	150	150	150

Class. 16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}	
Prix €	150	150	150	150	150

ARTICLE 10 CLASSEMENTS.

9.1 - PRIX DES MONTS :

Le classement est disputé sur l'ensemble des 7 monts répertoriés dans l'épreuve. A chaque mont sont attribués : 5 points au 1^{er} coureur, 3 points au 2^{ème} et 1 point au 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les coureurs sont départagés en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 350€, attribuée par «SKODA AUTO-EXPO Bruay-la-Buissière - Béthune», récompense le 1^{er} de ce classement.

9.2 - PRIX DES SPRINTS :

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 5 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points au 1^{er} coureur, 3 points au 2^{ème} et 1 point au 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les coureurs sont départagés en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 350 € attribuée par «ADMR du Pas-de-Calais» récompense le 1^{er} de ce classement.

9.3 - PRIX DE LA COMBATIVITE :

Une prime d'un montant de 100€ attribuée par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane récompense le coureur le plus combatif, qui est désigné par la Direction de course.

9.4 - PRIX DU MEILLEUR JEUNE :

Une prime d'un montant de 200€ attribuée par le Conseil Régional des Hauts-de-France, récompense le meilleur jeune, né depuis le 1^{er} janvier 1993, au classement général officiel de l'épreuve.

9.5 - SPRINT « LE 62 » :

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais attribue une prime d'un montant de 200€ au coureur qui passe le premier la ligne du Sprint « le 62 », situé au kilomètre 122,6 dans la commune de Aire sur la Lys.

9.6 - MEILLEURE EQUIPE :

Le classement par équipe est établi par addition des places des trois premiers coureurs de chaque équipe.

L'équipe ayant obtenu le moins de points est classée première. En cas d'égalité, c'est la

meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

Une prime d'un montant de 400€ attribuée par «B&B Hôtels Béthune - Bruay la Buissière», est versée à l'équipe terminant première de l'épreuve.

9.7 - CLASSEMENT DU MEILLEUR REGIONAL :

Une prime de 200€, attribuée par « Danel Espaces Verts », récompense le coureur régional, né ou licencié dans la région Hauts-de-France, le mieux classé à l'arrivée.

9.8 - DOSSARD VERT :

Le coureur désigné « Dossard Vert » reçoit une prime de 100€, attribué par « ISS Propreté ». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux des consignes environnementales fixées par l'organisation.

9.9 - PRIX DU FAIR-PLAY :

Le coureur désigné le plus « Fair-Play » du peloton reçoit une prime de 100€, attribuée par la « CCI Artois Hauts-de-France». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux du règlement et du respect de l'adversaire.

En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréats devront avoir terminé l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par la F.F.C. en même temps que les primes de la course.

ARTICLE 11 ANTIDOPAGE.

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée, Route de la Victoire.

ARTICLE 12 PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premiers de l'épreuve.
 - Le leader au classement général individuel de la Coupe de France, ou en son absence, son Directeur sportif.
 - Le lauréat du «Prix des Monts».
 - Le lauréat du «Prix des Sprints».
 - Le lauréat du «Sprint Le 62».
 - Le meilleur jeune de l'épreuve.
 - L'équipe 1^{ère} du «Classement par équipe».
- Elle sera représentée par au moins 3 de ses coureurs.
- Le lauréat du «Prix de la Combativité».
 - Le meilleur régional.
 - Le lauréat du «Dossard vert».
 - Le lauréat du «Flair-play».

Ils se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

ARTICLE 13 PENALITES.

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

ARTICLE 14 COUPE DE FRANCE.

Le 72^{ème} Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais est la 14^{ème} épreuve de la Coupe de France, dont le règlement spécifique est applicable à l'épreuve.



Règlement de la Coupe de France 2018



Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

Article 1

La Coupe de France est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises en ligne inscrites au calendrier Europe Tour.

Article 2

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- L'épreuve avant de devenir Coupe de France devra avoir été organisée les deux années précédant sa demande au niveau professionnel selon la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000)

- Acceptation du cahier des charges de la Coupe de France de l'épreuve avant son intégration au calendrier de la Coupe de France

- Obligation pour l'épreuve intégrant le calendrier de la Coupe de France de s'engager au moins 2 ans ; une caution de 2 000 € sera demandée et remboursée aux organisateurs à la fin de la 2^{ème} année. Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France. Le conseil d'administration de la LNC étant le seul compétent pour valider le Calendrier de la Coupe de France.

Toute épreuve se retirant du calendrier de la Coupe de France devra remplir à nouveau les conditions inscrites ci-dessus et sera à ce titre considérée comme une nouvelle épreuve.

Article 3

La Coupe de France comporte trois classements :

- Classement individuel: La Coupe de France est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves
- Classement par équipes: La Coupe de France est ouverte à tous les groupes Français.
- Classement individuel des Jeunes: La Coupe de France est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nés depuis le 1^{er} janvier 1993.

Article 4

4.1- Toutes les épreuves souhaitant ne plus faire partie du challenge Coupe de France doivent adresser par courrier à la LNC au plus tard le 31 Octobre leur désengagement

4.2 - Une épreuve annulée perd le label Coupe de France.

Article 5

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France n'est admise.

Article 6

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises de première (Pro Teams), de seconde (Continetales Professionnelles) et de troisième division (Continetales).

Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel

Les organisateurs versent 371 € HT soit 445,20 € TTC par coureur partant pour les 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.

Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant

Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Pour les équipes étrangères de 1^{ère} et de 2^{ème} division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3^{ème} division étrangères ainsi que pour toute équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

Article 7

7.1 – Pour le classement individuel, sont attribués : 50–35–25–20–18–16–14–12–10–8–6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^{ème} et la 15^{ème} place incluse. Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus.

En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2^{ème}, de 3^{ème} places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche courue qui les départage.

7.2 – Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes français de la manière suivante :

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

a) Les deux premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

b) L'équipe qui obtient le moins de points est classée première. Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 – 9 – 8 – 7 – 6 points et, s'il y a lieu, 5 – 4 etc...

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^{ème}, puis de 3^{ème} places. En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

7.3– Pour le classement individuel des Jeunes, sont attribués : 50–35–25–20–18–16–14–12–10 –8–6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle. 3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^{ème} et la 15^{ème} place incluse, place réelle à l'arrivée. **Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.**

Article 8

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges de la Coupe de France édité par la LNC. Si celui-ci n'utilise pas le fond de podium fourni par la LNC, le support qu'il utilise devra se conformer à la présentation générale de la Coupe de France

Article 9

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire :

- le leader de la Coupe de France à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif

La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve.

A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

- le vainqueur de la Coupe de France à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif

- le vainqueur du classement du meilleur jeune ou, en son absence, le meilleur jeune de l'épreuve

- les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du classement par équipe

Article 10

A l'issue de chaque épreuve, un fanion est remis au leader de la Coupe de France ou en son absence à son Directeur Sportif.

Article 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

Article 12

Les prix :

Au premier coureur : 7 700 €

Au deuxième coureur : 4 600 €

Au troisième coureur : 3 100 €

Au quatrième coureur : 2 300 €

Au cinquième coureur : 1 600 €

Au premier du classement des Jeunes : 3 100 €

A la première équipe : 7 500 €

Article 13

La cérémonie officielle de remise des prix de la Coupe de France 2018 aura lieu à Paris, à une date restante à définir. Pour prétendre percevoir leur prix, les lauréats devront être présents. En cas d'absence ils ne percevront pas leur prix. Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement de la Coupe de France. Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire. Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement. Toutes les épreuves, sous peine d'exclusion, devront être représentées à la soirée Coupe de France.

Permanence : Salle APERAM, rue de Pologne à Isbergues.
Tél : (+33)(0)3.21.25.55.09

SAMEDI 22 SEPTEMBRE

- de 18h à 20h Ouverture de la permanence de course.
- de 18h à 19h45 Accueil des groupes sportifs à la salle APERAM, rue de Pologne, distribution des accréditations et pièces officielles aux suiveurs.
- de 14h à 19h Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels (accès par la rue Jules GREVY).
- 20h15 Réunion des directeurs sportifs, organisateurs et officiels UCI et délégués LNC, à la salle APERAM, rue de Pologne.

DIMANCHE 23 SEPTEMBRE

- à partir de 8h Ouverture de la permanence de course.
- de 8h à 10h Accréditations et distribution des documents officiels aux suiveurs, à la Permanence.
Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.
- de 10h à 12h Accréditations Presse et médias, à la Permanence.

OPERATIONS de DEPART

- de 11h00 à 11h40 **Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire**, selon le planning établi par l'organisateur.
- 11h45 Appel des coureurs sur la ligne de départ, RD186 à l'intersection de la rue de Pologne.
- 11h50 Départ fictif donné par M. le Maire d'Isbergues, Jacques NAPIERAJ.

OPERATIONS d'ARRIVEE

- 16h00 Ouverture de la permanence de course.
ARRIVEE prévue vers 16h30.
- 16h45 Cérémonie protocolaire sur le car podium du Conseil Régional des Hauts de France.
Présentation sur le podium des coureurs primés selon les règlements particuliers de l'épreuve et de la Coupe de France 2018.



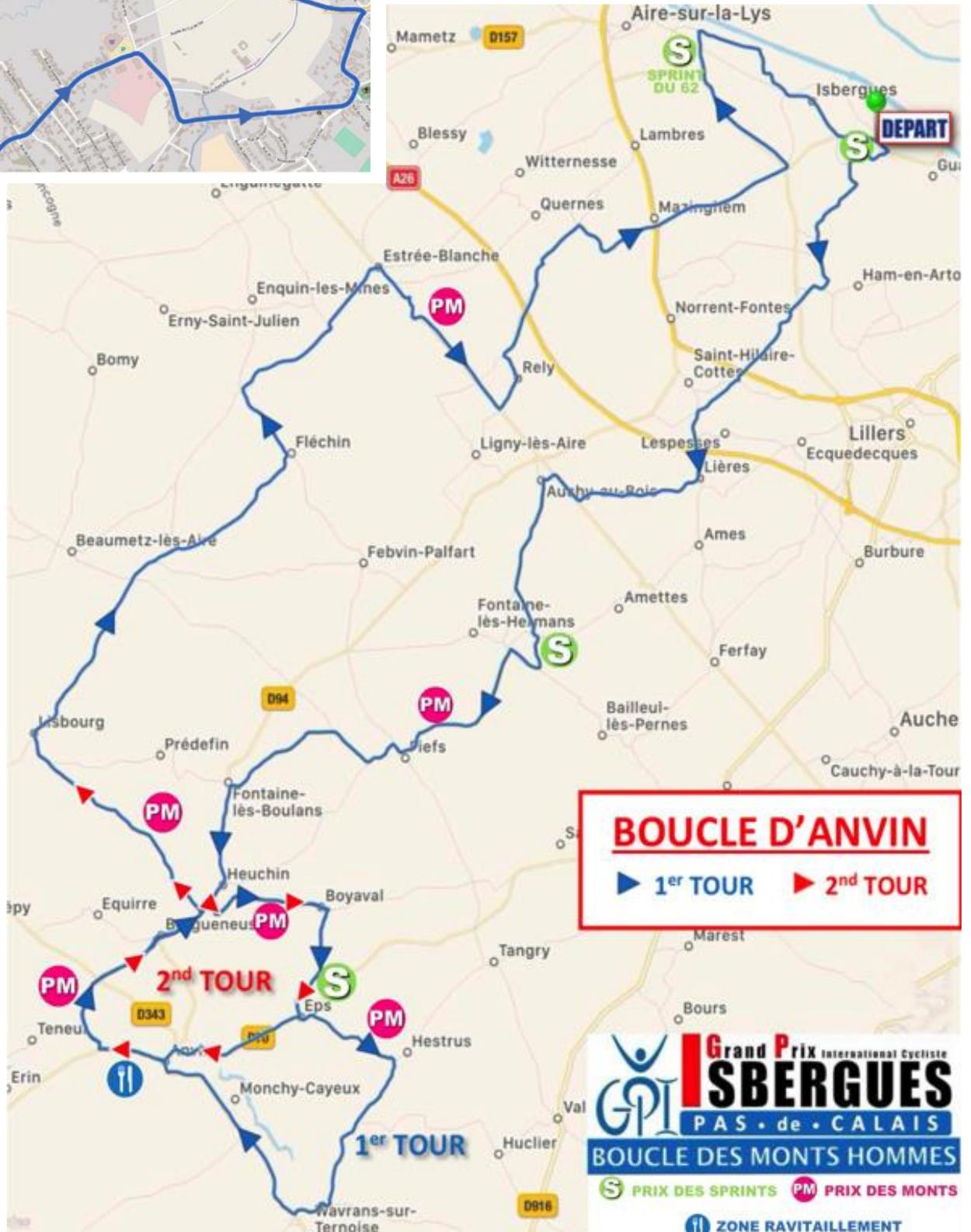
LE PARCOURS

KMS PARCOURS	KMS A PARCOURS	INDICATIONS	PRECISIONS	ROUTE	Horaire caravane	Horaire course		INDICATIONS	PRECISIONS	ROUTE	Horaire caravane	Horaire course	
						43 km/h	45 km/h					43 km/h	45 km/h
-6.9		DEPART PROMENADE route de la victoire sur Ligne d'Arrivée		D186		11h50	11h50					13h51	13h46
		GUARBECCOUE										13h53	13h48
		ISBERGUES										13h54	13h49
0.0	199.9	DEPART REEL (Lance)	route de la victoire (sur Ligne d'Arrivée)	D186	11h15	12h00	12h00	TENEUR				13h55	13h50
		GUARBECCOUE										13h56	13h50
		ISBERGUES										13h57	13h52
6.9	193.0	ligne d'arrivée	1er PASSAGE	D186	11h24	12h09	12h09	BERGUENEUSE	ru de Teneur			13h59	13h54
		GUARBECCOUE							MONT n°6 - Côte de Heuchin		13h16	14h01	13h55
13.8	186.1	ligne d'arrivée	2ème PASSAGE	D186		12h19	12h18	EQUIRE				14h02	13h57
		ISBERGUES										14h03	13h59
		GUARBECCOUE							(commune de FLECHIN)			14h14	14h08
20.7	179.2	ligne d'arrivée	3ème PASSAGE	D186		12h28	12h27	FLECHIN				14h15	14h09
		Prix des Sprints	Sprint N°1 - SUR LA LIGNE D'ARRIVEE			12h28	12h27	CUHEM	(commune de FLECHIN)			14h20	14h13
22.5	177.4	Sortie boucles de "DEPART"	Sortie boucles de "MONTS"		11h46	12h31	12h30	ENQUIN-LES-MINES	(Hameau de Flechinelle)			14h24	14h18
24.0	175.9	HAMEN ARTOIS			11h48	12h33	12h32	ESTREE BLANCHE				14h25	14h19
27.9	172.0	BOURECCQ			11h53	12h38	12h36	Prix des monts	MONT n°7 - Côte de Estrée Blanche		13h44	14h29	14h23
29.0	170.9	ST HILAIRE COTTES			11h53	12h38	12h37	LIGNY-LES-AIRES			13h47	14h32	14h26
29.6	170.3	LESPESES			11h55	12h40	12h38	RELY			13h48	14h33	14h26
30.5	169.4	AUCHY-AU-BOIS	ru de Lières	D185	11h57	12h42	12h40	LINGHEM			13h50	14h35	14h28
35.1	164.8	NEDONCHEL			12h03	12h48	12h46	QUERNES			13h54	14h39	14h32
36.7	163.2	NEDON			12h06	12h51	12h48	ROMBLY			13h55	14h40	14h33
37.8	162.1	Prix des Sprints	Sprint N°2 - NEDON		12h07	12h52	12h50	MAZINGHEM			13h56	14h41	14h34
38.5	161.4	NEDONCHEL			12h08	12h53	12h51	ISBERGUES	(commune de Lambres)		14h00	14h45	14h38
39.3	160.6	Prix des monts	MONT n°1 - Côte de FIEFS (arbre à droite)		12h09	12h54	12h52	TREZENNES			14h02	14h47	14h40
41.8	156.1	FIEFS	Rue de Nedonchel		12h13	12h58	12h55	AIRE SUR LA LYS	(commune de Lambres)		14h05	14h50	14h43
46.2	153.7	FONTAINE-LES-BOULANS			12h19	13h04	13h01	Prix des Sprints	Sprint du 62 - AIRE SUR LA LYS		14h06	14h51	14h43
47.4	152.5	HEUCHIN			12h21	13h06	13h03	ISBERGUES	(Hameau de La Roupie)		14h09	14h54	14h46
50.0	149.9	Prix des monts	MONT n°2 - Côte de Heuchin (arbre)		12h24	13h09	13h06	Sortie boucle "des MONTS" - Début des boucles "FINALE" (6 tours)			14h11	14h56	14h48
51.8	148.1	BOYVAL			12h27	13h12	13h09	Ligne d'arrivée	8ème PASSAGE		14h14	14h59	14h51
52.8	147.1	EPS - HERBEVAL	ru de Boyval	D71 E1	12h28	13h13	13h10	GUARBECCOUE			14h18	15h03	14h55
56.4	143.5	HESTRUS			12h33	13h18	13h15	Prix des Sprints	Sprint N°4 - GUARBECCOUE		14h19	15h04	14h56
57.6	142.3	Prix des monts	MONT n°3 - Côte de Hestrus		12h35	13h20	13h16	ISBERGUES			15h06	14h58	14h50
59.1	140.8	ST MARTIN	(commune d'Hericourt)		12h37	13h22	13h18	Ligne d'arrivée	5ème PASSAGE		15h15	15h07	14h52
61.3	136.6	WAVRANS SUR TERNOISE			12h40	13h25	13h21	GUARBECCOUE			15h20	15h11	15h11
62.1	137.8	SAUTRICOURT	(commune d'Hericourt)	D343	12h41	13h26	13h22	ISBERGUES			15h23	15h14	15h14
63.3	136.6	MONCHY-CAYEUX			12h43	13h28	13h24	Ligne d'arrivée	6ème PASSAGE		15h32	15h23	15h23
65.5	134.4	ANVIN			12h46	13h31	13h27	GUARBECCOUE			15h36	15h27	15h27
66.0	131.9	TENEUR			12h49	13h34	13h30	ISBERGUES			15h40	15h30	15h30
68.7	131.2	Prix des monts	MONT n°4 - Côte de Teneur		12h50	13h35	13h31	Ligne d'arrivée	7ème PASSAGE		15h49	15h43	15h43
69.7	130.2	BERGUENEUSE	ru de Teneur	D97	12h52	13h37	13h32	GUARBECCOUE			15h53	15h43	15h43
71.3	126.6	HEUCHIN			12h54	13h39	13h35	ISBERGUES			15h56	15h46	15h46
		tout droit	ru de Hesdin	D71	A gauche dir Lisbourg la rue Guilbert	13h39	13h35	Ligne d'arrivée	8ème PASSAGE		16h05	15h54	15h54
71.5	126.4					13h39	13h35	GUARBECCOUE			16h10	15h59	15h59
72.5	127.4	Prix des monts	MONT n°5 - Côte de Heuchin			13h41	13h36	ISBERGUES			16h13	16h02	16h02
74.3	125.6	BOYVAL				13h43	13h39	Ligne d'arrivée	9ème PASSAGE		16h22	16h10	16h10
75.4	124.5	EPS - HERBEVAL	ru de Boyval	D71 E1		13h45	13h40	GUARBECCOUE			16h26	16h14	16h14
76.6	123.3	Prix des Sprints	Sprint N°3 - EPS			13h46	13h42	ISBERGUES			16h29	16h17	16h17
79.3	120.6	ANVIN				13h50	13h45	ARRIVEE			16h38	16h26	16h26

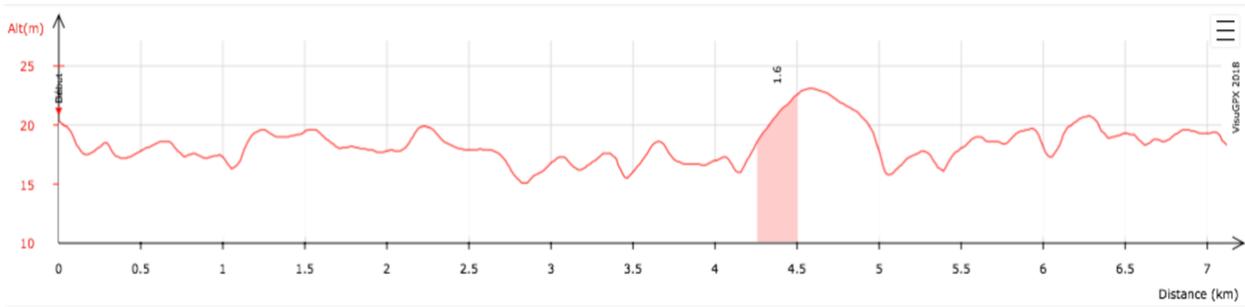
LES POINTS DANGEREUX

KM	INDICATION	KM	INDICATION
-001,9	ILOTS DIRECTIONNEL	127,1	ILOTS DIRECTIONNEL
-000,4	ILOTS DIRECTIONNEL	132,6	VIRAGE EN EPINGLE
005,0	ILOTS DIRECTIONNEL	135,0	PLOT EN BÉTON A DROITE
006,5	ILOTS DIRECTIONNEL	135,7	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT
011,9	ILOTS DIRECTIONNEL	136,0	PASSAGE SUR UN PONT+RETRECISSEMENT
013,4	ILOTS DIRECTIONNEL	137,3	ILOTS DIRECTIONNEL ET ROND POINT (par la gauche, virage serré)
018,8	ILOTS DIRECTIONNEL	138,8	ILOTS DIRECTIONNEL
020,3	ILOTS DIRECTIONNEL	144,5	VIRAGE EN EPINGLE
022,7	PASSAGE A NIVEAU	146,9	PLOT EN BÉTON A DROITE
027,6	ILOTS DIRECTIONNEL	147,6	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT
028,1	ILOTS DIRECTIONNEL	147,9	PASSAGE SUR UN PONT+RETRECISSEMENT
034,3	ILOTS DIRECTIONNEL	149,2	ILOTS DIRECTIONNEL ET ROND POINT (par la gauche, virage serré)
061,7	PASSAGE SUR UN PONT+RETRECISSEMENT	150,7	ILOTS DIRECTIONNEL
061,9	PASSAGE A NIVEAU	156,4	VIRAGE EN EPINGLE
066,5	ILOTS DIRECTIONNEL	158,8	PLOT EN BÉTON A DROITE
068,0	PASSAGE A NIVEAU	159,5	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT
068,1	PASSAGE SUR UN PONT+RETRECISSEMENT	159,8	PASSAGE SUR UN PONT+RETRECISSEMENT
071,3	ILOTS DIRECTIONNEL	161,1	ILOTS DIRECTIONNEL ET ROND POINT (par la gauche, virage serré)
080,0	ILOTS DIRECTIONNEL	162,6	ILOTS DIRECTIONNEL
080,7	PASSAGE A NIVEAU	168,3	VIRAGE EN EPINGLE
081,0	ILOTS DIRECTIONNEL	170,7	PLOT EN BÉTON A DROITE
082,6	PASSAGE A NIVEAU	171,4	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT
082,7	PASSAGE SUR UN PONT+RETRECISSEMENT	171,7	PASSAGE SUR UN PONT+RETRECISSEMENT
085,8	ILOTS DIRECTIONNEL	173,0	ILOTS DIRECTIONNEL ET ROND POINT (par la gauche, virage serré)
089,3	VIRAGE DANGEREUX A GAUCHE	174,5	ILOTS DIRECTIONNEL
100,2	VIRAGE GAUCHE/DROITE EN BAS DE LA DESCENTE+RETRECISSEMENT	180,2	VIRAGE EN EPINGLE
105,9	ILOTS DIRECTIONNEL	182,6	PLOT EN BÉTON A DROITE
106,3	DESCENTE DROITE/GAUCHE	183,3	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT
113,4	DOS D'ÂNE JUSTE APRES LE VIRAGE A DROITE	183,6	PASSAGE SUR UN PONT+RETRECISSEMENT
116,6	ILOTS DIRECTIONNEL	184,9	ILOTS DIRECTIONNEL ET ROND POINT (par la gauche, virage serré)
116,9	ROND POINT (par les deux côtés)	186,4	ILOTS DIRECTIONNEL
119,8	ILOTS DIRECTIONNEL	192,1	VIRAGE EN EPINGLE
119,9	ROND POINT (par la gauche)	194,5	PLOT EN BÉTON A DROITE
122,8	ILOTS DIRECTIONNEL	195,2	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT
123,2	ROND POINT (par les deux côtés)	195,5	PASSAGE SUR UN PONT+RETRECISSEMENT
123,6	ILOTS DIRECTIONNEL SUR LA GAUCHE (dans le virage à droite)	196,8	ILOTS DIRECTIONNEL ET ROND POINT (par la gauche, virage serré)
125,8	ILOTS DIRECTIONNEL	198,3	ILOTS DIRECTIONNEL
126,1	ROND POINT (par la droite)		

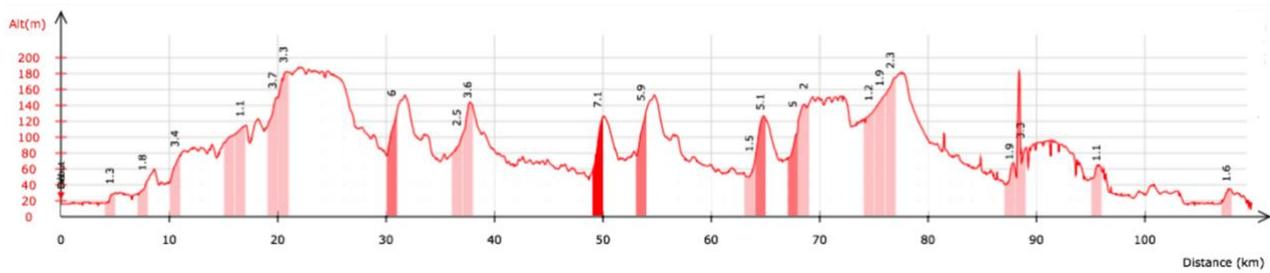
LA CARTOGRAPHIE



PROFIL BOUCLE DE DEPART



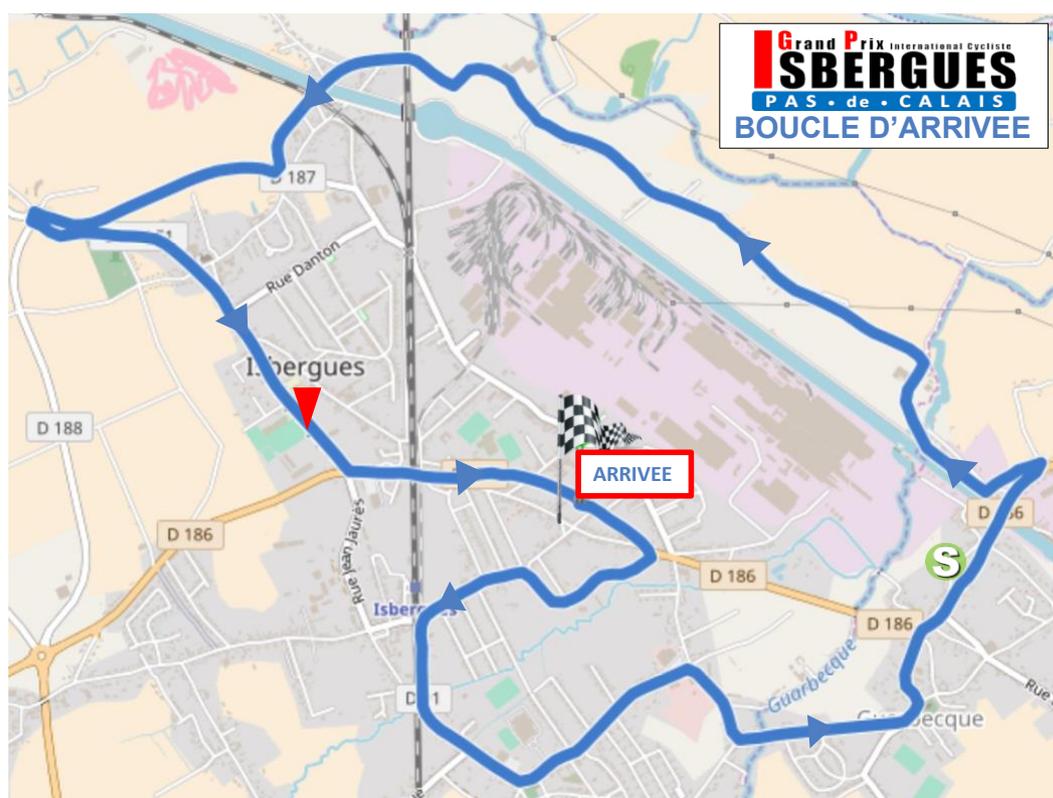
PROFIL BOUCLE DES MONTS



PROFIL BOUCLE FINALE



LES 3 DERNIERS KMS



KMS	INDICATIONS	ROUTE	HORAIRES	
			43KM/H	45KM/H
195,9	▶ à droite au stop Rue des anciens combattants	D187	16h33	16h21
196,8	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		16h34	16h22
196,8	⚠ ROND-POINT PAR LA GAUCHE (virage serré)	D187E1	16h34	16h22
197,4	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h35	16h23
197,6	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h35	16h23
197,7	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h35	16h23
198,1	▼ Flamme rouge du dernier Km	D187E1	16h36	16h24
198,3	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		16h36	16h24
198,3	◀ à gauche, aux feux tricolores route de la Victoire	D186	16h36	16h24
199,1	🏁 ARRIVEE 🏁	D186	16h37	16h25

Profil des 3 derniers kilomètres de l'épreuve



NOTES



LES CENTRES HOSPITALIERS



Centre Hospitalier de Saint-Omer

Rue de Blendecques – 62570 HELFAUT

Tél : (+33) 03.21.88.70.00

Centre Hospitalier de Béthune

27, rue Delbecque – 62660 BEUVRY

Tél : (+33) 03.21.64.44.44

Coordonnées de l'organisateur :
d'Isbergues.

Association pour l'organisation du grand prix international cycliste

Siège social en mairie d'Isbergues, 37 rue Jean Jaurès 62330 ISBERGUES.

Site web: www.gpisbergues.com

Email: contact@gpisbergues.com

Président de l'organisation :

Mr. Jean-Claude WILLEMS

24 rue Guynemer 62330 Isbergues

Tél : (+33)(0)6.89.06.48.52

Email : jeanclaude.willems@gpisbergues.com

Seule épreuve cycliste exclusivement professionnelle du département, le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais** est soumis aux règlements de la Ligue Nationale de Cyclisme et du circuit Europe Tour de l'Union Cycliste Internationale pour laquelle il est classé 1.1. Le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais** s'inscrit dans le calendrier de la 26ème Coupe de France 2018, en tant que 14ème épreuve.



Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.

